



MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES
ET DE LA LUTTE CONTRE
LES DISCRIMINATIONS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement du nouveau plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2026-2029)

Le 6 juillet 2026,

Ce lundi 6 juillet, la ministre chargée de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes et de la Lutte contre les discriminations, **Aurore Bergé**, a présenté le nouveau plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2026-2029), aux côtés du ministre de l'Éducation nationale **Edouard Geffray**, de la ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation **Françoise Gatel**, de la ministre chargée de la Citoyenneté **Marie-Pierre Vedrenne** et en présence d'acteurs institutionnels et associatifs réunis à la Bibliothèque nationale de France.

Ce nouveau plan a été élaboré, pendant 6 mois, au travers d'une démarche inédite initiée par la ministre Aurore Bergé. Un appel à contribution des 110 associations soutenues au niveau national par la DILCRAH, puis des temps de travail dédiés qui ont réuni le secteur associatif, la CNCDH et les équipes du Défenseur des Droits. Pour la première fois, les parlementaires ont été invités à contribuer.

Cette nouvelle méthode de concertation a permis d'aboutir à **un plan de 55 mesures structuré autour de 4 axes** :

- **De l'Ecole à l'Université** : bâtir une jeunesse républicaine et universaliste ;
- **Accompagner les victimes et garantir la sanction des auteurs** : l'autorité républicaine au service de l'égalité et du combat contre le racisme et l'antisémitisme ;
- **Prévenir, former et mobiliser toute la société** : faire de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme l'engagement de tous ;
- **Combattre les discriminations liées à l'origine** : garantir l'égalité et la promesse d'émancipation.

Parmi les principales mesures du plan :

- Porter le nombre d'élèves bénéficiaires d'une visite mémorielle de 500 000 à 800 000 par an de l'école primaire au lycée, avec l'objectif de permettre à chaque élève d'effectuer au moins une visite d'un lieu de mémoire au cours de sa scolarité ;
- Former les 1 000 référents des équipes Valeurs de la République et les 19 000 chefs d'établissements et inspecteurs de l'Education nationale aux enjeux de racisme et d'antisémitisme ;
- Intégrer à la formation initiale de tous les enseignants stagiaires dispensée par les INSPE la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et créer un module dédié à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans la formation initiale de 100% des cadres de l'éducation nationale ;
- Systématiser et renforcer, au travers d'une convention cadre, les formations dans toutes les écoles de police et de gendarmerie aux enjeux de racisme, d'antisémitisme et de discriminations liées à l'origine;
- Intégrer un module de formation relatif aux enjeux de racisme, d'antisémitisme et de discriminations dans la formation continue des agents de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN), l'inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN) et de la police municipale ;
- Publier et diffuser à l'ensemble des services de police et de gendarmerie un guide pratique d'accompagnement au dépôt de plainte en matière d'atteintes racistes, antisémites ou discriminatoires afin d'améliorer l'accueil des victimes et le traitement des procédures ;
- Assurer la publication régulière et le suivi précis des condamnations, des peines et des alternatives aux poursuites prononcées en matière d'actes racistes et antisémites ;
- Clarifier et harmoniser les parcours de signalement de la haine en ligne en rendant plus lisibles les voies existantes via les plateformes, PHAROS, ARCOM ;
- Produire tous les deux ans, une vaste campagne de testing à l'embauche pour objectiver les discriminations liées à l'origine ;
- Construire une IA responsable, évitant les biais algorithmiques dans les recrutements.

La territorialisation constitue un axe majeur du nouveau plan national. L'objectif est de doter 100 % des départements d'un plan départemental de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations d'ici au premier trimestre 2027.

Ces plans permettent d'adapter les priorités nationales aux réalités locales et de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés : services de l'État, collectivités territoriales, associations et acteurs de terrain.

La ministre instaure également une nouvelle méthodologie de suivi. Chaque mesure du plan est associée à des indicateurs de suivi précis qui permettent de garantir la bonne application du plan.

D'autre part, seront désormais réunis :

- Deux comités de suivi technique par an coordonnés par la DILCRAH. Ces comités réuniront les administrations et permettront de dresser un état des lieux précis du suivi de chacune des mesures.
- A l'issue de chacun de ces comités techniques, la Déléguée interministérielle réunira les associations et la CNCDH pour leur présenter l'état d'avancement des mesures.
- Un comité ministériel par an présidé par la ministre chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations.
- La CNCDH évalue son état d'avancement chaque année.

Aurore Bergé, ministre chargée de l'Egalité entre les Femmes et les Hommes et de la Lutte contre les discriminations déclare : *« La République ne négocie pas avec la haine. Ce plan, nous l'avons construit avec celles et ceux qui la combattent chaque jour sur le terrain. Il engage l'ensemble du Gouvernement et de l'Etat afin de mieux prévenir la haine, mieux éduquer, mieux protéger les victimes y compris de la haine en ligne et mieux sanctionner chaque auteur. Partout, la République tiendra sa promesse. »*

Pour consulter le plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2026-2029) : <https://www.dilcrah.gouv.fr/priorites/plans-interministeriels>

Secrétariat de Tess INDYCKI, conseillère presse et communication
Ministère chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes
et la Lutte contre les discriminations

Cabinet de Mme Aurore Bergé

Tél : 07.69.73.38.57

Mél : presse-efh@pm.gouv.fr